

# PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

---

*Commission de la culture et de l'éducation*

**2006/2018(BUD)**

12.9.2006

## **AVIS**

de la commission de la culture et de l'éducation

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007  
(C6-0000/2006 – 2006/2018(BUD))

Section III – Commission

Rapporteur pour avis: Helga Trüpel

PA\_NonLeg

## SUGGESTIONS

La commission de la culture et de l'éducation invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. rappelle qu'il importe de promouvoir une politique européenne active dans le domaine de la culture, de l'éducation, de la formation, de la jeunesse, du dialogue interculturel et de la diversité, de la citoyenneté active et des réseaux de la société civile, et ce afin de doter l'Union d'une identité politique plus compréhensible pour ses citoyens sur la base d'une politique des résultats;
2. rappelle que l'Union européenne doit être plus proche des citoyens; souligne que seuls des moyens financiers appropriés permettront d'avoir une politique de communication et d'information efficace, associant les citoyens de manière plus active; considère qu'une réduction des montants budgétaires affectés à la politique de communication serait un signal très négatif pour les citoyens européens;
3. confirme que la révision de l'organisation et du fonctionnement de la nouvelle génération de programmes de la période 2007-2013 constitue l'occasion d'améliorer leur gestion et leur convivialité pour l'ensemble de leurs bénéficiaires; souligne que les instruments portant en majorité sur de petits projets en bénéficieront tout particulièrement;
4. invite la Commission à avancer le plus possible dans les préparatifs de la réalisation des programmes sachant que la version révisée du règlement financier – lorsqu'il sera adopté – contiendra des procédures d'exécution plus simples et plus rapides; rappelle que si les règlements instituant les programmes doivent respecter les grandes lignes du règlement financier, ils ne lui sont pas soumis et peuvent comporter des dispositions spécifiques indispensables à leur bonne exécution;
5. souligne qu'il importe de garantir la stabilité des activités soutenues par le programme MEDIA en 2007 et de lui apporter, au cours de toute la période de financement, les moyens voulus pour stimuler le développement et la diffusion des œuvres audiovisuelles européennes, promouvoir l'innovation de l'industrie audiovisuelle européenne et le passage aux technologies numériques et relever le défi que posent la concurrence mondiale et l'évolution rapide de la société de l'information;
6. regrette que l'ambitieux financement du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie ait été revu à la baisse, mais note que le programme permettra néanmoins de mieux soutenir la coopération et la mobilité en matière d'éducation et de formation; souligne que les investissements de l'Europe dans l'éducation et dans la formation sont essentiels pour mettre en œuvre la stratégie de Lisbonne avec succès et améliorer la compétitivité de l'économie européenne, mais aussi pour réaffirmer l'importance culturelle et citoyenne de l'enseignement et de la formation continue;
7. se dit une nouvelle fois convaincu de l'importance du programme "Culture" pour les manifestations culturelles et les organismes culturels dans un secteur qui est au cœur de l'identité, de la société et de l'économie de l'Europe; souligne qu'il faut faire connaître le

programme "Jeunesse en action" à davantage d'Européens et rappelle que les crédits proposés pour ce programme dans l'APB constituent un minimum en-dessous duquel on ne peut descendre;

8. constate que le soutien à la participation citoyenne, aux jumelages, aux associations de promotion de l'idée européenne et aux mémoriaux aux victimes de régimes totalitaires du siècle écoulé constituent des exemples concrets de l'action de l'Union en faveur de ses citoyens; relève qu'en 2007, l'enveloppe affectée aux actions baissera, comme l'indique la fiche d'activité, et qu'en 2008, le chiffre des dépenses reviendra au niveau de celui de 2006; se dit déterminé à veiller à ce que, dans le cadre du nouveau programme "Citoyens pour l'Europe", les actions qui touchent directement les citoyens ne connaissent pas de baisse de crédits; souligne que la part des crédits des diverses actions du programme fait l'objet de négociations interinstitutionnelles en cours de procédure législative;
9. rappelle le besoin urgent d'avoir une Europe plus démocratique, plus accessible, plus transparente pour les citoyens; considère que la contribution active des citoyens aux prochaines grandes échéances de l'Union ne pourra pas se faire sans un soutien financier suffisant aux structures locales telles que les relais d'information et les Maisons de l'Europe;
10. souligne qu'il importe de consacrer davantage de moyens et de volonté politique à mieux définir une politique de communication européenne, car elle doit être interinstitutionnelle et associer différents secteurs de la gouvernance européenne; prie instamment la Commission de préciser l'impact budgétaire et les actions à définir au titre du plan D "Démocratie, Dialogue et Débat";

## JUSTIFICATION SUCCINCTE

1. Le budget communautaire pour 2007 sera le premier budget relevant des nouvelles perspectives financières, rebaptisées "cadre financier pluriannuel", lequel constituera le cadre des procédures budgétaires annuelles jusque 2013.
2. Ce cadre est subdivisé en rubriques qui diffèrent de celles des dernières perspectives financières (2000-2006). De même, de nouveaux programmes globaux ont vu le jour pour regrouper les programmes existants et diverses actions. Quant à l'avant-projet de budget (APB), il concerne une Union à 27, la Roumanie et la Bulgarie, pays candidats, étant pris en compte. Ces diverses évolutions rendent difficile toute comparaison directe avec les perspectives financières antérieures (UE 25).
3. Les tableaux 1a et 1b présentent un aperçu indicatif de l'évolution, en pourcentage, des diverses rubriques et marges disponibles au sein de ces rubriques pour les crédits d'engagement et les crédits de paiement. Les marges sont le résultat de la différence entre les plafonds du cadre financier pluriannuel et les engagements de l'APB.

**Tableau 1a – Aperçu de l'APB 2007 – engagements (en millions d'euros, aux prix courants)**

<b>Rubrique</b>	<b>Engagements 2007 (UE 27)</b>	<b>% variation par rapport à 2006 (UE 25)</b>	<b>Plafond du cadre pluriannuel</b>	<b>Marge</b>
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	8 796,1	+11,5%	8 918	121,9
1b Cohésion pour la croissance et l'emploi	45 486,6	+14,8%	45 487	0,4
2 Conservation et gestion des ressources naturelles	57 217,6	+1,2%	58 351	1 133,4
3a Liberté, sécurité et justice	571,3	+4%	637	65,7
3b Citoyenneté	603,1	-1,4%	636	32,9
4 L'UE acteur mondial	6 702,5	-20,2%	6 578	110*
5 Administration	7 002,3	+6%	7 039	112,7*
6 Compensations	444,6	-58,6%	445	0,4
<b>Total</b>	<b>126 824,1</b>	<b>+4,6%</b>	<b>128 091</b>	<b>1 577,4*</b>

Source: Sur la base de données issues des documents de la Commission européenne relatifs à l'APB 2007 - Document de travail n° 8 de la commission des budgets du PE sur l'APB 2007

**Tableau 1b – Aperçu de l'APB 2007 – paiements (en millions d'euros)**

<b>Rubrique</b>	<b>Paiements 2007 (UE 27)</b>	<b>% variation par rapport à 2006 (UE 25)</b>
1a Compétitivité pour la croissance et l'emploi	6 943,5	-6,5%
1b Cohésion pour la croissance et l'emploi	37 790,3	+19,1%
2 Conservation et gestion des ressources naturelles	55 683,4	+0,4%
3a Liberté, sécurité et justice	427,0	-19,9%
3b Citoyenneté	679,6	+8,9%
4 L'UE acteur mondial	7 447,5	-13,8%
5 Administration	7 002,1	+6,0%
6 Compensations	444,6	-58,6%
<b>Total</b>	<b>116 418,1</b>	<b>3,9%</b>

Source: Document de travail n° 8 de la commission des budgets du PE sur l'APB 2007, sur la base de données issues des documents de la Commission européenne relatifs à l'APB 2007

Selon la Commission, ces engagements représentent 4,6 % de plus qu'en 2006 et 1,08 % du RNB de l'Union. Les crédits de paiements représentent une augmentation de 3,9 % par rapport à 2006 et 0,99 % du RNB de l'Union.

4. La commission de la culture et de l'éducation est chargée de lignes budgétaires éparpillées entre divers domaines politiques de l'APB: 09 Société de l'information et médias, 15 Éducation et culture, 16 Communication, 26 Administration. Le cadre pluriannuel reprend ces domaines sous trois rubriques différentes: La rubrique 1a ("compétitivité pour la croissance et l'emploi") et la rubrique 3b ("citoyenneté") couvrent les dépenses opérationnelles, et la rubrique 5 couvre les dépenses administratives.

5. Domaine politique 9 – Société de l'information et médias

L'APB pour 2007 propose une augmentation globale d'à peine 1,9 % par rapport à 2006 (crédits d'engagement) pour ce domaine, au sein duquel la commission de la culture et de l'éducation est responsable de diverses lignes budgétaires relevant des chapitres 09 01 (personnel et gestion) et 09 06 (i2010 – Politique audiovisuelle et programme MEDIA). L'APB propose des crédits d'engagement d'un montant de 74,862 millions d'euros pour les dépenses opérationnelles du programme MEDIA (84,810 millions en 2006).

## 6. Domaine politique 15 – Éducation et culture

Pour ce domaine, l'APB pour 2007 propose une augmentation globale de 22,19 % par rapport à 2006 (crédits d'engagement).

Le nouveau programme d'éducation et de formation tout au long de la vie regroupe les actions d'éducation et de formation professionnelle à l'intention de quatre groupes cibles (enseignement secondaire, enseignement supérieur, formation professionnelle, éducation des adultes) et des actions transversales telles que l'apprentissage des langues, les technologies de l'information et de la communication ou l'action Jean Monnet sur l'intégration européenne. L'APB propose des crédits d'engagement d'un montant de 820,9 millions pour 2007 (629,976 millions en 2006) pour les dépenses opérationnelles du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie (article 15 02 22), et 55,6 millions (contre 38,111 millions en 2006) pour le programme Erasmus Mundus (poste 15 02 02 05).

L'APB propose un budget de 47,8 millions (crédits d'engagement) pour le programme "Culture 2007" (15 04 44). En 2006, l'achèvement des programmes antérieurs du domaine de la culture et des langues bénéficiait d'un montant de 38,086 millions. En outre, en 2007, 3 millions sont réservés à la préparation de l'année européenne du dialogue interculturel, qui se déroulera en 2008 (15 04 47).

Pour le programme "Jeunesse en action" (15 05 55), l'APB réserve des crédits d'engagement de 114,768 millions pour les dépenses opérationnelles. En 2006, la ligne relative à l'achèvement des programmes antérieurs du domaine de la jeunesse bénéficiait d'un montant de 111,965 millions.

Le nouveau programme "Citoyens pour l'Europe" (15 06 66) comprendra des actions de soutien à la société civile et au jumelage de villes. L'APB pour 2007 propose des crédits d'engagement d'un montant de 19,339 millions pour les dépenses opérationnelles. En 2006, l'achèvement des programmes antérieurs du domaine de la participation des citoyens avait bénéficié de crédits d'engagement d'un montant de 23,864 millions.

## 7. Domaine politique 16 – Communication et politique d'information

Les crédits d'engagement de l'APB pour 2007 connaissent une augmentation de 3,61 % par rapport à 2006 dans ce domaine politique où la commission de la culture et de l'éducation est très intéressée par le suivi et la mise en œuvre du plan d'action relatif à l'amélioration de la communication sur l'Europe, du plan D "Démocratie, Dialogue et Débat" et du livre blanc sur une politique de communication européenne.

## 8. Domaine politique 26 – Administration

L'APB pour 2007 propose une augmentation globale de 4,11 % des crédits d'engagement par rapport à 2006 dans ce domaine, qui comporte une ligne budgétaire séparée pour chacune des écoles européennes (de 26 01 50 11 à 26 01 50 25).

## 9. Le projet de budget

Votre rapporteur a pris note des modifications adoptées par le Conseil et inscrites dans le projet de budget (PB). Le Conseil propose une réduction globale de 0,8 % des crédits d'engagement et de 1,5 % des crédits de paiement par rapport à l'APB. Ces réductions toucheront davantage certains domaines politiques, dont ceux qui intéressent la commission de la culture et de l'éducation.

Au sein de la rubrique 1 ("compétitivité pour la croissance et l'emploi"), les lignes budgétaires relatives à l'éducation et à la culture connaîtront une réduction de 2 % de leur enveloppe, qui affectera en particulier (en crédits d'engagement) l'éducation et la formation tout au long de la vie (-17,101 millions) et Erasmus Mundus (-1,158 million). La ligne budgétaire relative à eContent plus (promotion du contenu numérique européen) connaît également une baisse notable (-1,370 million).

Dans la rubrique "citoyenneté, liberté, sécurité et justice", les deux actions de la DG EAC (-0,7 % des crédits de paiement) et de la DG COM (-5,5 %!) sont affectées. Les crédits d'engagement du programme "Culture 2007" seront réduits de 1,4 million (-0,531 million pour les crédits de paiement). Les lignes budgétaires portant sur les actions locales et les actions spécifiques sur des thèmes prioritaires, dont PRINCE, connaîtront toutes deux une nette baisse de 2 millions (tant en crédits d'engagement qu'en crédits de paiement).

Le PB réduit de 1,8 % les crédits globaux de la rubrique "administration" par rapport à l'APB, ce qui affectera particulièrement les services de la société de l'information (-3,5 %), l'éducation et la culture (-2,9 %), la presse et la communication (-2,1%) et les services linguistiques (-3,1 %).

Votre rapporteur tient à souligner que les modifications proposées aux diverses rubriques par le Conseil pour des questions relevant de la compétence de la commission de la culture et de l'éducation ne sont pas acceptables.

En effet, la commission de la culture et de l'éducation a déjà souligné à plusieurs reprises que les montants proposés dans l'APB pour les programmes du domaine de la culture et de l'éducation soumis à la codécision constituaient le minimum indispensable à leur bon déroulement, que souhaite un large éventail de bénéficiaires tels qu'écoles, universités, étudiants, associations et organisations culturelles. Il importe que ces programmes demeurent des instruments phares de l'intégration européenne.

Bien que la Commission ait eu manifestement quelques difficultés à déterminer les prochaines phases de sa politique de communication, les économies proposées dans ce domaine ne cadrent pas avec la nécessité politique globale de lancer un dialogue permanent entre les institutions de l'Union et les citoyens.

#### 10. Observations du rapporteur pour avis

Observations générales:

La procédure qui s'applique au budget 2007 respecte l'accord sur le cadre financier pluriannuel, qui a fixé des plafonds de dépenses bien en deçà des ambitions de la Commission européenne et des propositions du Parlement européen. Ce sont les gouvernements nationaux

qui sont responsables de l'adoption tardive du cadre pluriannuel et, par conséquent, du risque de retard dans le calendrier des dépenses de l'Union à partir de 2007.

Les négociations intergouvernementales sur les contributions au budget de l'Union ont à nouveau montré leurs limites. Au lieu de véhiculer l'idée d'une valeur ajoutée européenne, les négociations budgétaires ont donné, au citoyen européen, l'impression d'un marchandage pour "obtenir le plus possible de Bruxelles en versant le moins à l'Union". Toute volonté politique et toute approche visionnaire de l'intégration européenne semblent avoir disparu.

À la suite de ses résolutions sur les défis politiques et les moyens budgétaires de l'Union élargie et sur le renouvellement de l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire (rapports de M. Böge), le Parlement européen a donné la priorité aux questions relevant de la commission de la culture et de l'éducation lors des difficiles négociations sur le cadre financier pluriannuel. Ceci nous a permis de maintenir les programmes phares et les programmes de démultiplication de la valeur ajoutée européenne. Vu leur impact direct sur les intérêts et les préoccupations premières des citoyens (enseignement, culture, cinéma, société civile, projets pour la jeunesse, etc.), leurs résultats sont excellents au regard de l'argent investi. Leur taux d'exécution est également très bon.

Parallèlement, les prérogatives du Parlement européen en matière de codécision sont constamment mises sous pression. La commission de la culture et de l'éducation du Parlement a contribué à améliorer le fonctionnement des programmes de l'Union dans son domaine de compétence grâce aux procédures de codécision. L'adoption tardive, par le Conseil, d'un accord sur les perspectives financières oblige le Parlement à accélérer la deuxième lecture de cinq grands programmes européens (Éducation et formation tout au long de la vie, Culture, MEDIA, Jeunesse, Citoyens pour l'Europe) en les adaptant aux chiffres fixés par l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel.

Le Parlement européen a toujours souligné l'importance de ces programmes et de l'action de l'Union dans les domaines politiques tels que le dialogue entre cultures, le jumelage des villes, la coopération entre écoles et entre universités, la formation professionnelle, les échanges de jeunes, la créativité audiovisuelle, la diversité culturelle ou le pluralisme.

Des politiques actives dotées de moyens financiers suffisants sont essentielles, dans ce domaine, afin de définir l'identité européenne, qui se caractérise par la paix, la stabilité et les services sociaux ainsi que par des politiques efficaces en période de mutations socioéconomiques. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre d'un élargissement de l'Union à 27 pays.

Observations relatives à des domaines particuliers:

Domaine politique 9: l'an dernier déjà, la commission de la culture et de l'éducation s'était réjouie du transfert des lignes budgétaires relatives à la politique audiovisuelle et aux médias, pour lesquelles elle est compétente, vers le domaine politique 9, administré par la DG INFSO de la Commission. Votre rapporteur souligne la complexité du défi qu'il nous faudra relever pour mettre une place une société de l'information capable d'associer innovation et diversité culturelle en n'excluant personne. La politique audiovisuelle passe par plusieurs étapes: une révision de la législation applicable, l'accès, la participation et la sensibilisation des spectateurs et de la société civile aux processus de transformation, ainsi que des instruments

dynamiques de soutien à l'évolution et à l'innovation de l'audiovisuel.

Votre rapporteur prend acte de la réduction des crédits du programme MEDIA, qui passent de 86,41 millions (crédits d'engagement de 2006) à 76,01 millions (APB pour 2007). Cette baisse relative s'explique par la concentration des crédits en fin de programme au terme de la période financière précédente. Par conséquent, les dépenses de MEDIA augmenteront rapidement au cours des prochaines années et la baisse de 2007 ne mettra pas en péril le bon fonctionnement du programme.

Domaine politique 15: Votre rapporteur se félicite que le cadre financier pluriannuel permette d'assurer la stabilité des programmes de ce domaine au moyen d'une augmentation progressive des crédits au cours de la période. Il faut notamment se réjouir du renforcement des actions désormais regroupées au sein du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie. Néanmoins, ce programme est celui qui connaît la baisse la plus importante par rapport à la proposition de départ de la Commission et au rapport du Parlement en première lecture, ce qui se traduit par des ambitions et des objectifs plus modestes. En général, cette baisse porte sur les lignes budgétaires qui concernent moins directement les citoyens.

Ceci vaut également, en principe, pour la réduction des crédits du programme "Citoyens pour l'Europe", qui regroupe diverses actions et lignes budgétaires de la période financière précédente. Ce programme, soulignons-le, bénéficie désormais des crédits d'aide à la préservation de la mémoire des camps de concentration nazis et staliniens, financée précédemment par le programme "Culture". La réduction se marque ici non seulement par rapport aux chiffres ambitieux de la Commission et du Parlement, mais aussi par rapport au budget de 2006, qui était (en crédits d'engagement) de 23,9 millions et qui passe à 19,3 millions dans l'APB pour 2007. Cette baisse concerne plus particulièrement les conférences et les séminaires, mais aussi, dans une moindre mesure, les programmes de jumelage et le soutien aux organisations de la société civile et à leurs projets. Néanmoins, comme pour MEDIA, le budget augmentera au cours des prochaines années.

Votre rapporteur se félicite du renforcement de la coopération avec des pays tiers (États-Unis et Canada) dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle (15 02 03), pour lesquels les crédits d'engagement passent à 5,338 millions dans l'APB pour 2007.

Une partie des crédits destinés aux dépenses administratives des programmes de ce domaine politique sera affectée à l'agence exécutive, dont le personnel passera à 227 personnes pour les programmes liés à l'éducation et à la culture (plus 83 pour MEDIA). Au total, l'enveloppe du chapitre 15 01 (dépenses administratives du domaine politique "éducation et culture") sera de 101,802 millions (contre 90,915 millions en 2006). Il convient de souligner que ces dépenses comprennent désormais les fonctionnaires de la Commission en fonction dans l'Agence. Les dépenses administratives devront toutefois être contrôlées de près étant donné leur impact sur l'enveloppe globale des programmes.

Soulignons également que les projets pilotes concernant la mobilité individuelle des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (15 02 02 06) et le programme de type "Erasmus" pour les apprentis (15 02 03) sont désormais intégrés au programme d'éducation et de formation tout au long de la vie même si, dans l'attente de leur examen, aucun crédit budgétaire ne leur est actuellement alloué.

Domaine politique 16: Votre rapporteur souligne que les dépenses de ce domaine politique méritent qu'on y prête attention, même lorsqu'elles ne font pas l'objet de procédures de codécision en cours. Ainsi, les observations de l'an dernier de la commission de la culture et de l'éducation restent d'application: "la Commission doit fournir au moins quelques indications quant à la manière dont les actions financées par ces lignes vont s'inscrire dans sa nouvelle stratégie d'information et de communication". Votre rapporteur estime que le plan D n'indique toujours pas d'actions ou de priorités claires.

Il convient de signaler l'augmentation de 12,77 % des dépenses administratives (16 01), qui s'établiront à 109,547 millions dans le cadre d'une enveloppe globale de 186,373 millions pour le domaine politique 16. Ceci s'explique par la spécificité du secteur, qui emploie un grand nombre de techniciens, de personnel spécialisé et d'agents locaux dans les bureaux de représentation et du personnel externe au siège, ainsi que par les dépenses de gestion et de personnel interne.

Par contre, il est étonnant que l'ambition de la Commission soit si réduite au chapitre budgétaire consacré à la communication au niveau local (16 03). Celui-ci comprend PRINCE, qui bénéficie de crédits d'engagement d'un montant de 16,261 millions pour 2007 (15,549 millions en 2006), ainsi que des actions de communication directe avec les multiplicateurs d'opinion et l'ouverture au public de centres d'information.

Enfin, il convient de signaler les réductions suivantes (crédits d'engagement):

- Article 16 02 02 – actions multimédias: de 15,250 millions (budget 2006) à 13,750 millions (APB 2007)
- Article 16 05 01 – relais d'information: de 16,752 millions (budget 2006) à 14,554 millions (APB 2007).

Pour ces deux articles, un montant d'un million en crédits d'engagement est inscrit en réserve pour 2006.

## PROCÉDURE

<b>Titre</b>	Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2007 - Section III - Commission		
<b>Numéro de procédure</b>	2006/2018(BUD)		
<b>Commission compétente au fond</b>	BUDG		
<b>Avis émis par</b> Date de l'annonce en séance	CULT		
<b>Coopération renforcée – date de l'annonce en séance</b>			
<b>Rapporteur pour avis</b> Date de la nomination	Helga Trüpel 13.2.2006		
<b>Rapporteur pour avis remplacé</b>			
<b>Examen en commission</b>	20.6.2006	12.7.2006	28.8.2006
<b>Date de l'adoption</b>	12.9.2006		
<b>Résultat du vote final</b>	+: 26	-: 2	0: 0
<b>Membres présents au moment du vote final</b>	Maria Badia I Cutchet, Christopher Beazley, Ivo Belet, Guy Bono, Marielle De Sarnez, Marie-Hélène Descamps, Jolanta Dičkutė, Věra Flasarová, Milan Gaľa, Claire Gibault, Vasco Graça Moura, Lissy Gröner, Luis Herrero-Tejedor, Ruth Hieronymi, Manolis Mavrommatis, Marianne Mikko, Ljudmila Novak, Doris Pack, Zdzisław Zbigniew Podkański, Christa Prets, Karin Resetarits, Pál Schmitt, Nikolaos Sifunakis, Hannu Takkula, Helga Trüpel, Henri Weber, Thomas Wise, Tomáš Zatloukal		
<b>Suppléants présents au moment du vote final</b>	Rolf Berend, Panayiotis Demetriou, Nina Škottová		
<b>Suppléant(s) (art. 178, par. 2) présent(s) au moment du vote final</b>			
<b>Observations (données disponibles dans une seule langue)</b>	Trois suppléants du PPE-DE étaient présents mais n'ont pas été pris en compte pour le vote final.		